



OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

VENTE IMMOBILIÈRE

Le **mardi 6 juin 2023 à 10 heures 30** aura lieu à Genève, à la salle des ventes de l'Office cantonal des poursuites, rue du Stand 46, 1204 Genève, au 1^{er} étage, la vente aux enchères publiques de l'immeuble inscrit au Registre Foncier aux noms de Madame Yolande ANGUS (débitrice), chemin de la Margelle 3, 1224 Chêne-Bougeries, et Monsieur Antoine Weby ANGUS, chemin de la Vendée 27, 1213 Petit-Lancy.

Désignation de l'immeuble

L'immeuble est situé sur la commune de Chêne-Bougeries, chemin de la Margelle 3.

Il consiste en la parcelle n° 2195, figurant en 5^{ème} zone villas.

Sur cette parcelle de 596 m² sont érigés les bâtiments n° 3147 (bâtiment plus petit que 20 m², cabane de jardin de 6 m²) et n° A1462 (habitation à un seul logement de 98 m²).

Description de l'immeuble

Il s'agit d'une maison de 7 pièces (169,35 m² SBP) réalisée sur trois niveaux entre 1991 et 1995 dont la toiture rejoint celle de la parcelle voisine et crée un couvert à voiture surplombée d'une mezzanine extérieure.

La maison est implantée au centre de la parcelle et bénéficie d'un jardin côtés nord-ouest et sud-ouest.

La distribution des pièces est la suivante :

Sous-sol : un abri atomique, une cave avec buanderie, une grande pièce éclairée par saut-de-loup comportant une kitchenette et une salle d'eau avec douche et w.c., et un local technique.

Rez-de-chaussée : un hall d'entrée, un escalier, un w.c. visiteur, une cuisine, un salon avec salle à manger donnant côté jardin et une véranda.

Etage : une chambre avec salle de bain et un dressing, et deux chambres avec salle de douche/w.c. commune.

La villa est occupée par les propriétaires.

Pour tout renseignement, prière de contacter la soussignée. Voir expertise pour plus de détails.

Une visite unique est organisée par l'Office le **vendredi 26 mai 2023 à 13h00**. Les personnes intéressées sont attendues directement sur place sans prise de rendez-vous.

Estimation de l'Office

Ci.....CHF 1'453'000.--

Délai de production : 17 mars 2023**AVIS**

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du **27 avril 2023** à l'Office Cantonal des Poursuites (rue du Stand 46 – 1204 Genève) au 1^{er} étage où chacun peut en prendre connaissance.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'Office soussigné, **dans le délai fixé pour les productions**, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage.

Devront être annoncées dans le même délai toutes les servitudes qui ont pris naissance avant 1912 sous l'empire de l'ancien droit cantonal et qui n'ont pas encore été inscrites au registre foncier. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi des immeubles, à moins que, d'après le code civil suisse, elles ne produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même.

La vente est requise par la créancière-gagiste de 1^{er} rang.

Genève, le 9 mars 2023



<http://ge.ch/opf/ventes>

OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

Zohra KIBBOUA, juriste

(☎ 022.388.91.40)

